



## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

### « GAGNEZ 100 PRODUITS MAISONS DU MONDE EN BOIS CERTIFIE FSC »

#### Article 1 : ORGANISATEURS DU JEU.

La société MAISONS DU MONDE, Société par Actions Simplifiée au capital de 7.375.590 €, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro B 383 196 656 et dont le siège social est sis Le Portereau, route du Port aux Meules, 44 120 VERTOU (Loire-Atlantique, France), organise, en partenariat avec le FSC-France (Forest Stewardship Council France) et le WWF (World Wildlife Fund), le samedi 5 novembre 2011, au sein de ses magasins à enseigne MAISONS DU MONDE basés en France métropolitaine, le jeu-concours « *Gagnez 100 produits MAISONS DU MONDE en bois certifié FSC* ».

La société MAISONS DU MONDE, le FSC-France et le WWF seront ci-après dénommés  
« LES ORGANISATEURS »,

Ce jeu-concours se déroulera le **samedi 5 novembre 2011**, dans les conditions prévues au présent règlement.

Le but de ce jeu-concours est de promouvoir, auprès de la clientèle des magasins à enseigne MAISONS DU MONDE, la vente de papier FSC, de produits et de meubles en bois certifié FSC, provenant de forêts bien gérées, et, plus généralement, de sensibiliser le consommateur sur son mode de consommation en l'invitant à réaliser des achats responsables.

#### Article 2 : PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS.

La participation à cette opération, ci-après désignée le « *jeu-concours* », implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants audit jeu-concours et son application par LES ORGANISATEURS.

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique, majeure, pénalement responsable, résidant légalement en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des

membres du personnel de la société MAISONS DU MONDE SAS, des membres du personnel de ses partenaires, FSC-France et WWF, et de leur famille directe vivant sous le même toit.

### **Article 3 : ANNONCE DU JEU.**

Le jeu-concours « *Gagnez 100 produits MAISONS DU MONDE en bois certifié FSC* » sera organisé au sein des magasins MAISONS DU MONDE le samedi 5 novembre 2011 aux heures d'ouverture habituelles de chacun des points de vente de l'enseigne.

La liste et les horaires d'ouverture des points de vente MAISONS DU MONDE basés en France Métropolitaine sont consultables en pages 514, 515 et 516 du catalogue MAISONS DU MONDE édition 2011 et également accessibles via le site internet institutionnel de MAISONS DU MONDE [www.maisonsdumonde.com](http://www.maisonsdumonde.com) dans la rubrique « *Les adresses de nos magasins* ».

### **Article 4 : DEFINITION ET VALEUR DE LA DOTATION.**

La dotation<sup>1</sup> du jeu-concours est la suivante :

- 4 commodes VOYAGE en peuplier certifié FSC d'une valeur unitaire de 349 € ;
- 3 commodes SOPHIE en orme certifié FSC d'une valeur unitaire de 329 € ;
- 3 consoles ATLANTIQUE en pin certifié FSC d'une valeur unitaire de 249 € ;
- 10 fauteuils enfant SWEET ROOM structure et pieds en pin certifié FSC d'une valeur unitaire de 149 € ;
- 10 lots de 2 chaises LOUNGE structure et pieds en pin certifié FSC, valeur du lot de 2 chaises : 158 € ;
- 15 lots de 2 chaises TRADITION structure et pieds en pacanier certifié FSC, valeur du lot de 2 chaises : 138 € ;
- 30 chaises SCENARIO (modèle « VIP », « TERRASSE » ou « LONDON ») structure en acacia certifié FSC d'une valeur unitaire de 49 €.

La valeur totale de la dotation de ce jeu-concours est de 9.740 € prix public TTC – prix catalogue Maisons du Monde édition 2011 (neuf mille sept cent quarante Euros).

Il est précisé que LES ORGANISATEURS ne sauraient être tenus responsables de tous défauts ou défaillances de la dotation.

Il est précisé que LES ORGANISATEURS ne fourniront aucune prestation, la dotation consistant uniquement en la remise des prix prévus pour le jeu-concours. Les frais de transport pour se rendre en magasin en vue de la remise de la dotation restent à la charge exclusive des gagnants.

---

<sup>1</sup> Le descriptif complet de la dotation figure en Annexe du présent règlement.

Il en est de même s'agissant des frais éventuels nécessités pour la livraison des prix au domicile des gagnants.

#### **Article 5 : MODALITES DE PARTICIPATION.**

La participation à ce jeu-concours est subordonnée à l'achat d'un ou de plusieurs produits MAISONS DU MONDE, quel qu'en soit le montant, le samedi 5 novembre 2011, au sein d'un magasin à enseigne LA MAISON ou MAISONS DU MONDE situé en France Métropolitaine. Lors de son passage en caisse pour le règlement de ses achats, le client se verra remettre un ticket à gratter lui permettant de gagner, le cas échéant, un des prix mis en jeu. Un seul ticket à gratter sera remis au client par ticket de caisse MAISONS DU MONDE, et ce, quel que soit le montant des achats effectués.

La participation à ce jeu-concours ne s'applique pas aux ventes en ligne ou ventes à distance.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

Si le nombre de tickets à gratter imprimés était insuffisant, le jeu-concours prendrait alors fin à l'heure de remise du dernier ticket disponible sur le réseau de magasins participants.

60.000 tickets à gratter seront distribués en magasin à enseigne MAISONS DU MONDE le samedi 5 novembre 2011 aux clients MAISONS DU MONDE lors de leur passage en caisse. Parmi ces tickets, 75 tickets seront des tickets gagnants. **Les gagnants de ce jeu-concours seront ceux qui disposeront de tickets qui, une fois découverts, laisseront apparaître la mention « GAGNE ».**

#### **Article 6 : REMISE DU LOT.**

Les gagnants devront rapporter leur ticket gagnant en magasin afin que les équipes MAISONS DU MONDE puissent faire acheminer le(s) produit(s) gagné(s) au magasin qu'ils ont fréquenté. Les gagnants communiqueront, à cette occasion, leurs coordonnées complètes.

Les équipes MAISONS DU MONDE contacteront les gagnants dès lors que les lots auront été réceptionnés en magasin. Les gagnants disposeront d'un délai de 15 jours, à compter de leur mise à disposition, pour venir retirer leur gain après vérification de leur identité.

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou toute autre dotation. En revanche, en cas d'indisponibilité des lots, MAISONS DU MONDE se réserve le droit de proposer un modèle équivalent d'une valeur identique.

#### **Article 7 : VERIFICATION DE L'IDENTITE.**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité en vue de la remise de leur dotation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Toute indication d'identité falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne la perte de la dotation.

S'il le souhaite, le gagnant peut céder sa dotation à toute autre personne de son choix, sous réserve que cette personne remette aux ORGANISATEURS un document rédigé et signé par le gagnant officiel à cette fin (accompagné d'une copie d'un document officiel justifiant de l'identité du gagnant), étant entendu que les ORGANISATEURS déclineront toute responsabilité sur les conséquences de la remise d'une dotation à une personne indûment désignée.

#### **Article 8 : DROIT A L'IMAGE.**

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise LES ORGANISATEURS à utiliser ses nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone et éventuellement photographie dans toute manifestation promotionnelle ou commerciale sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

#### **Article 9 : MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS.**

LES ORGANISATEURS ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, pour cause de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions, **information étant faite sur le site [www.maisonsdumonde.com](http://www.maisonsdumonde.com) et en magasins participants.** Aucune indemnité ne serait alors exigible par les participants.

#### **Article 10 : INTERPRETATION DU REGLEMENT.**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. LES ORGANISATEURS ne répondront à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée. LES ORGANISATEURS trancheront souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

#### **Article 11 : DESIGNATION DE L'HUISSIER.**

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP LEVESQUE – CALLARD – BREHERET, Etude d'Huissiers de Justice sis 1, rue Auguste Saupin à VERTOU (44120 – Loire Atlantique).

#### **Article 12 : DIVERS.**

Le présent règlement sera adressé gratuitement par courrier à toute personne qui en ferait la demande auprès des ORGANISATEURS. Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur – base 20 g) peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de MAISONS DU MONDE telle que précisée à l'article 1 du présent règlement, pendant toute la durée du jeu, en joignant obligatoirement un RIB ou un RIP dans la limite d'un remboursement, pour toute la durée du jeu, par foyer (même nom, même adresse, même RIB ou RIP).

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux ORGANISATEURS du jeu-concours et, plus précisément, auprès de la société MAISONS DU MONDE dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement. Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu-concours. Il ne sera, en revanche, répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu-concours, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des lauréats.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Nantes seront seuls compétents.

## ANNEXE

Dotation du jeu-concours

« Gagnez 100 produits MAISONS DU MONDE en bois certifié FSC »

- 4 commodes VOYAGE en peuplier certifié FSC d'une valeur unitaire de 349 € ;



Dimensions (cm) : H 83 x L 92 x P 43

Structure : peuplier massif teinté

Plateau, côtés, dos, façades de tiroirs : contreplaqué & placage Bouleau

Intérieurs de tiroirs : contreplaqué

Finition : Vernis nitrocellulosique brillant

Poignées & Ferrures : Laiton

- 3 commodes SOPHIE en orme certifié FSC d'une valeur unitaire de 329 € ;



Dimensions (cm) : H 80 x L 85 x P 40

Structure : orme, placage orme et contreplaqué

Finition : bois naturel, vernis nitrocellulosique mat

poignées : métal coloris bronze

- 3 consoles ATLANTIQUE en pin certifié FSC d'une valeur unitaire de 249 € ;



Dimensions (cm) : H 80 x L 160 x P 45

Plateau et piètement : pin

Finition : peinture blanche satinée, vernis nitrocellulosique mat

Livré à monter

- 10 fauteuils enfant SWEET ROOM structure et pieds en pin certifié FSC d'une valeur unitaire de 149 € ;



Dimensions (cm) : H 72 x L 76 x P 69

Revêtement : 100% coton traitement anti-tache Teflon, coloris rose, déhoussable

Structure : Pin. Pieds en pin coloris naturel, vernis polyuréthane mat

Garnissage structure, dos et accoudoirs : mousse polyuréthane (densité: 18-21kg/m3)

- 10 lots de 2 chaises LOUNGE structure et pieds en pin certifié FSC, valeur du lot de 2 chaises : 158 € ;



Dimensions (cm) : H 88 x L 47 x P 57

Structure : Pin, vernis nitrocellulosique mat

Pieds: Pacanier

Housse courte : 100% coton, traité anti-tache Teflon, coloris Ecrû

Garnissage Assise & Dossier : mousse polyuréthane (densité 21 kg/m3)

Suspensions par sangles élastiques

- 15 lots de 2 chaises TRADITION structure et pieds en pacanier certifié FSC, valeur du lot de 2 chaises : 138 € ;



Dimensions (cm) : H 88 x L 51 x P 54

Structure & pieds : Pacanier

Revêtement assise : rotin naturel

Finition : légèrement lasurée blanche et grisée, vernis nitrocellulosique mat

- 30 chaises SCENARIO (modèle « VIP », « TERRASSE » ou « LONDON ») structure en acacia certifié FSC d'une valeur unitaire de 49 €.



Chaise SCENARIO modèle VIP  
Dimensions (cm) : H 90 x L 57 x P 59  
Structure : Acacia  
Assise et dossier : 100 % coton, coloris noir



Chaise SCENARIO modèle TERRASSE  
Dimensions (cm) : H 90 x L 57 x P 59  
Structure : Acacia  
Assise et dossier : 100 % coton, coloris ivoire



Chaise SCENARIO modèle LONDON  
Dimensions (cm) : H 90 x L 57 x P 59  
Structure : Acacia  
Assise et dossier : 100 % coton, coloris ivoire